

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

**Séance du 07 juillet 2025**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCATION

01 JUILLET 2025

DATE DE PUBLICATION

17 JUILLET 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

**Objet : Spectacles –  
Mise en place de la  
billetterie numérique –  
Convention**

**Séance du 07 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Michel DEHAENE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérange VILLE (MAHAUDEN), Stéphane GLORANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER.

**Procurations :** Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND  
Monsieur Michaël PARENT à Monsieur Jimmy MASSON  
Monsieur Éric DEWULF à Monsieur Michel DEHAENE  
Madame Camille SPETEBROOT à Monsieur Stéphane GLORANT  
Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

**Absents :** Monsieur Bruno WILLERON, Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Yves COLPAERT

**Délibération n°80/101 – 07/2025**

**Objet de la délibération : Spectacles – Mise en place de la billetterie numérique – Convention**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu l'article L.1611-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles D.1611 – 18 ; 161 – 32 – 3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le présent contrat de commission à la vente portant sur la commercialisation de billetterie afférente aux événements culturels qui a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles l'Organisateur confie au Distributeur la vente et la distribution des billets ou droits d'inscription pour le compte de l'Organisateur, mais au nom du distributeur ;

Considérant qu'il est proposé d'adhérer à la billetterie en ligne éditée par la société Trustweb, dénommée Billetweb, laquelle permet à des collectivités territoriales organisatrices d'évènements de mettre en vente leurs billets sur un site internet dédié ;

Considérant que la commune souhaite continuer d'offrir à la population une programmation culturelle riche et diversifiée à la fois en musique, théâtre, humour, chant, magie, danse mais aussi en proposant diverses expositions ;

**Exposé des motifs :**

Afin de permettre le rayonnement de la programmation culturelle estairoise et faciliter l'accès au plus grand nombre, la commune souhaite mettre en place une billetterie numérique.

**Objet de la délibération : Spectacles – Mise en place de la billetterie numérique – Convention**

La billetterie numérique permettrait ainsi une diversification des canaux de ventes de billets via des sites de revendeurs en ligne comme BILLETWEB. Cela permettrait donc à un plus large public d'effectuer des recherches selon leurs centres d'intérêts et non par rapport à un lieu.

La commune souhaite donner mandat à BILLETWEB, pour vendre en ligne, les billets des spectacles programmés par la ville.

Aussi, il convient de formaliser cette démarche par le biais d'une convention entre la Société Trustweb SASU, éditeur de la solution BILLETWEB et la commune.

Cette convention est conclue pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment par l'organisateur sans préavis.

La société percevra une rémunération sous forme de commission de 0,29 € + 1 % de vente par billet pour les billets en ligne.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

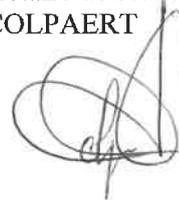
- **d'autoriser** Madame le maire ou son représentant à signer la convention de mandat entre la commune et la Société Trustweb SASU, éditeur de la solution BILLETWEB pour la vente de billets des spectacles programmés par la ville ;
- **d'autoriser** Madame le maire ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND



Le Secrétaire de séance,  
Yves COLPAERT



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 17 JUIL. 2025

Publié ou notifié le 17 JUIL. 2025

Le Maire,  
Dorothee BERTRAND

